

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation, notamment son article D.613-45,

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2024/01/09-01-CA du 9 janvier 2024, portant élection de Monsieur Eric BERTON à la Présidence d'Aix-Marseille Université,

Vu le guide amU de l'admission dans les formations de premier et second cycle adopté par la Commission de la formation et de la vie universitaire en sa séance du 5 décembre 2024,

Vu la proposition du Directeur de l'Institut de Management Public et Gouvernance Territoriale (IMPGT) du 30 novembre 2024,

Vu l'extrait du registre des délibérations du Conseil académique restreint en date du 9 janvier 2025 portant sur les demandes de dérogation pour la Présidence des Commissions pédagogiques et approuvant la désignation de Madame Anaïs SAINT JONSSON en qualité de président suppléant,

ARRETE :

Article 1

La commission pédagogique de **Institut de Management Public et Gouvernance Territoriale (IMPGT)** pour l'année universitaire 2025-2026 est composée comme indiqué dans l'annexe du présent arrêté.

Article 2

Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché de manière permanente dans les locaux de l'Institut de Management Public et Gouvernance Territoriale en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et usagers. Il est également publié sur le site internet d'Aix-Marseille Université.

Article 3

La Directrice Générale des Services et le Directeur de l'Institut de Management Public et Gouvernance Territoriale sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille


Eric BERTON
18/03/2025 15:12



Président d'Aix-Marseille Université

Séance du 9 janvier 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Formation compétente aux enseignants-chercheurs et assimilés de rang A et B

Demande de dérogation pour la présidence des commissions pédagogiques

Composante	Civilité	Nom	Prénom	Corps	Fonction	Présidence / Suppléance présidence	Date d'effet	Avis du CAGR du 09/01/2025
IMPGT	Madame	SAINT JONSSON	Anais	MCF	Assesseur aux formations	Suppléance Présidence	01/02/2025	Avis favorable à l'unanimité des membres présents ou représentés
INSPE	Monsieur	BONNET	Patrice	PRAG	Directeur adjoint formation de l'INSPE	Suppléance Présidence	01/02/2025	Avis favorable à l'unanimité des membres présents ou représentés

A Marseille, le 9 janvier 2025



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille-Université

Composition Commission Pédagogique

Composante : **IMPGT - Institut de management public et gouvernance territoriale**

Président (*) (hors professeur des universités, préciser le corps d'appartenance) : Christophe ALAUX, PR

Président suppléant, en cas d'absence ou d'empêchement du Président (*) (hors professeur des universités, préciser le corps d'appartenance) : Anais SAINT JONSSON, MCF

Enseignant-chercheur ayant des activités de formation continue : Khaled SABOUNE, MCF

Personnel extérieur à l'établissement (obligatoire exclusivement pour les formations ayant au moins 30 % des enseignements assurés par des professionnels) : Alexandre MUNOZ

Composition de la commission pédagogique au **1er FEVRIER 2025**

Diplômes	Mentions	Deux enseignants-chercheurs par mention		Observations
		Enseignant-chercheur 1	Enseignant-chercheur 2	
Licence	Administration publique - Parcours Management public	Anais SAINT JONSSON	Audrey RIVIERE	
Licence	Administration publique - Parcours International Program in Public Administration	Anais SAINT JONSSON	Flora MACIVOR	
Licence	Administration publique - Parcours Métiers du management public	Anais SAINT JONSSON	Sophie LAMOUREUX	
Master	Management public	Christophe ALAUX	Emil TURC	
Master	Direction de projets ou établissements culturels - Parcours Management et droit des organisations et des manifestations culturelles (MDOMC)	Edina SOLDO	Djelloul AREZKI	
DESU	Entrepreneuriat et management des festivals	Edina SOLDO	Djelloul AREZKI	
DESU	Entrepreneuriat et management des musiques	Edina SOLDO	Djelloul AREZKI	

(*) Le président de la commission pédagogique doit être un professeur des universités, sauf dérogation décidée après avis conforme du conseil académique restreint

Le 30 novembre 2024

Signature du directeur de composante

